PETITES JAPONAISES

Aux approches du jour de l'An, l'Institut des Filles Nobles de Tokio est en émoi. Mais c'est un émoi tranquille, perceptible seulement à un frémissement léger de l'atmosphère perpétuellement sereine où s'épanouissent ces fleurs de l'aristocratie nippone. Le décorum de la Maison n'en est pas troublé.

Les petites pairesses attendent leurs étrennes. Les petites pairesses préparent leurs cadeaux. Elles brodent, peignent, écrivent de toute l'activité paisible dont sont capables les Japonaises. Elles attachent une pensée fine à chacun de leurs efforts. Mais, surtout, elles s'exercent — les plus grandes et les plus instruites — à formuler en vers le plus poétique un salut à la nouvelle année et le plus parfait hommage à l'Impératrice Printemps.

Quant aux étrennes si ardemment attendues, pour ne pas être une surprise, elles n'en sont pas moins délicieuses au cœur et au loyalisme de ces jeunes filles. C'est d'abord la poésie par laquelle Sa Majesté répondra à leur compliment; et c'est ensuite la visite solennelle que l'Impératrice Haru-Ko fera dans quelques jours à l'Institut qu'elle a fondé.

***

Le programme est le même chaque année. Le cérémonial en est réglé d'avance. Les petites pairesses s'en précisent les unes aux autres les détails. Sa Majesté sera précédée dès l'aube de "Son Honorable Bagage:" fauteuil et coussins brodés de chrysanthèmes d'or. Puis des serviteurs du palais viendront étendre partout des tapis et des nattes blanches. Les Dames de la Cour, rigides et pareilles à des poupées, arriveront ensuite et feront la haie sur le passage de la Souveraine. Et quand tout sera prêt, les élèves à leurs pupitres et les maîtresses dans leurs chaires, l'Impératrice apparaîtra. Elle sera vêtue de couleurs pâles et douces. Elle ira de classe en classe, et ou lui présentera les meilleurs travaux en dessin, peinture, calligraphie et ouvrages à l'aiguille, parmi lesquels — honneur envié — elle daignera peut être choisir quelques souvenirs! Puis Elle écoutera des poésies, Elle félicitera les professeurs, et emportera, en se retirant, les cœurs de ses petites sujettes, de ces grandes dames en herbe du Japon nouveau.

Rien de plus naturel que cet hommage qui, chaque année, monte du cœur de ces jeunes filles vers Sa Majesté Haru-Ko.

C'est elle qui, la première, entrevit le rôle à venir de la femme japonaise. Devenue impératrice en 1868, dès 1870, Haru-Ko donnait une audience d'adieu à cinq petites filles que la cassette impériale envoyait étudier aux Etats-Unis. Ces enfants n'avaient point été faciles à recruter et il ne fallut rien moins que la ferme volonté de la Souveraine pour qu'une chose si simple en apparence, mais au Nippon si neuve, s'accomplit.

***

Mais on ne pouvait envoyer toutes les petites Japonaises étudier au loin. Ce fut encore à l'influence de l'Impératrice que l'on dut la prompte organisation de l'instruction publique, pour les femmes. La première école normale supérieure fut fondée en 1874. En outre, on créa une foule d'écoles primaires et un grand nombre d'écoles supérieures dont les programmes ne sont point inférieurs aux nôtres. La petite Japonaise, en ce moment sur les bancs, en sortira l'égale comme savoir des jeunes filles européennes, et n'aura plus qu'une lointaine ressemblance avec Mme Chrysanthème.

Mais si l'Impératrice s'intéresse à toutes les écoles, elle réserve cependant à l'Institut des Filles Nobles son attention la plus soutenue et la faveur de ses visites. Dans l'enseignement de ces jeunes filles, on cherche à harmoniser les deux éducations, occidentale et orientale. Les élèves sont instruites de tous les détails et minuties de l'étiquette japonaise et du cérémonial de la Cour; elles reçoivent une instruction littéraire très soignée; mais, en même temps, on exige d'elles une activité physique qui déconcerte les vieilles dames de l'ancien régime. L'une d'elles venant un jour visiter une enfant de famille amie, ne put dissimuler son indignation en apprenant que le service des pupitres et des classes, la mise en ordre des livres et leur transport d'une classe dans l'autre incombaient aux jeunes élèves. Auparavant, une grande dame du Japon ne faisait usage de ses mains que pour peindre des fleurs ou tracer habilement des caractères d'écriture.

Sans la volonté expresse de l'Impératrice, il eût été bien difficile d'astreindre les jeunes filles de familles nobles à des travaux manuels méprisés dans leur caste. Mais Sa Majesté a tenu à ce que ces jeunes filles suivissent un cours complet d'éducation féminine moderne et Elle a manifesté, en toute occasion, sa volonté à cet égard. Assistant un jour à la classe de couture, elle remarqua une enfant qui maniait son aiguille et son dé avec une maladresse particulière et semblaite en prendre de l'humeur. L'Impératrice en souriant lui dit simplement: "C'est la première fois, Princesse!"

Sa Majesté Haru-Ko n'est pas simplement une femme fort intelligent et fort érudite, c'est aussi un poète de valeur. Elle n'écrit pas seulement de "jolis vers," mais on lui doit des poésies fortes, larges d'idées et d'une belle envolée.

Elle mérite d'avoir sa place dans l'histoire littéraire de son pays.

Les poésies de l'Impératrice sont très populaires, et quelques-unes répondirent avec à propos à des incidents connus. Il y a quelques années, le palais impérial ayant été détruit par un incendie, les Souverains reçurent l'hospitalité d'un "Daimio" qui mit à leur disposition son propre palais pendant que l'on reconstruisait celui de son Empereur.

Le palais du daimio était vieux et peu confortable, offert de bon cœur, il est vrai; mais les Souverains et leur suite y étaient à l'étroit. L'Impératrice apprit que son peuple la plaignait de l'inconfort où il lui fallait vivre, et elle répondit par une charmante poésie où, disait-elle, "les aises de la vie lui importaient peu, car, pour elle, un seul "home" et une seule demeure avaient du prix: le cœur de ses sujets, où elle souhaitait de vivre à jamais."

***

Cette demeure qu'elle ambitionne, Haru-Ko l'a conquise surtout par son amabilité et la bonté de son cœur. Depuis le jour où, à côté de l'Empereur, elle est apparue pour la première fois aux Japonais; depuis l'heure où, réellement la "campagne" de son mari, elle a pris sa part de sa mission et de ses devoirs, on raconte sur elle une foule d'anecdotes qui prouvent sa valeur morale. En voici une entre mille. Le prince Iwakura, l'un de ceux qui ont travaillé dès la première heure à la grandeur du Japon actuel, était mourant. Haru-Ko lui envoya annoncer sa visite. Le prince, incapable de recevoir dignement sa Souveraine, la fit prier respectueusement de remettre à plus tard l'honneur qu'elle voulait lui faire, son état ne lui permettant pas d'observer les lois de l'étiquette.

L'Impératrice se rendit à son chevet en lui disant "qu'elle ne venait point en Impératrice, mais comme la fille d'Ichijo, son vieil ami et collègue, et que, comme telle, il pouvait la recevoir."

Rapport Annuel DE LA

Indemnity Fire Insurance Company

De la Ville de New York.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1906, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 15 mars 1855.

Capital payé		$200,000.00
Actif		473,201.33
Passif, moins le capital et surplus		258,125.74
Surplus		15,075.59
Primes reçues en Louisiane en 1906		
Sur feu	$5,601.96	
Sur mer		
Total	$	5,601.96
Pertes payées en Louisiane en 1906		
Sur feu	$1,024.61	
Sur mer		
Total	$	1,024.61

Etat de la Louisiane,
Bureau du Secrétaire d'Etat,
Département d'Assurances

Je, l'autorité soussigné, par ce présent certifie que l'extrait ci-dessus est vrai et correct d'après le rapport assermenté de ladite Indemnité Fire Insurance Company de la ville de New York, enregistré et en filère dans les archives de ce bureau.

En témoignage de ma signature et du sceau at Bureau, ce 7me jour de février 1907.

EUGENE J. McGIVNEY,
Assistant secrétaire d'Etat.
PETER GALLAGHER
Agent résident.

20 fév—1 mois

NOUVEL HOTEL ST-CHARLES

MODERNE, A L'EPREUVE DU FEU, DE PREMIERE CLASSE.

Pouvant recevoir plus de mille pensionnaires.

PLANS AMERICAIN ET EUROPEEN.

Nouveau restaurant au rez-de-chaussée.
Jardin des Palmes et Colonades.
Bains Electriques, Turcs, Russes et ordinaires.

A. R. BLAKELY & COMPANY Limité,
Propriétaires.

1er nov—1m

HELLO! HELLO
Main 2239 W

M. ZILBERMANN,
1200 AVENUE ST-CHARLES.

Serrurier français et poseur de sonnettes armurier.

Travaux électriques, Bicyclettes et accessoires.

Réparations dans les 24 heures. Livraison gratuite et prompte.

1er fév—1a

AVIS SPECIAUX.

Avis aux Navigateurs—Lac Pontchartrain.

Le "South Draw" du Lac Pontchartrain sur le New Orleans and Northeastern Railroad près du phare de la Pointe aux Herbes, est maintenant ouvert à la navigation. Conformément avec les plans pour la reconstruction du "North Draw" du lac Pontchartrain sur le New Orleans and Northeastern Railroad, comme ils sont approuvés par le Secrétaire de la Guerre, ledit "North Draw" sera fermé pour le passage des bateaux, du 18 novembre et restera fermé pendant une période d'à peu près 120 jours. Les navigateurs se serviront du "South Draw" sur le lac Pontchartrain pendant que le "North Draw" est fermé.

D. D. CURRAN,
Directeur Général du New Orleans & Northeastern R. R.

17 nov—

HUILE D'OLIVE ADOLPHE PUGET,

MARSEILLE.

Exigez cette Marque si vous voulez l'Huile la Plus Pure et de la Meilleure Qualité.

Emballée en bouteilles, demi-bouteilles et quart-bouteilles et en estagnons de 5 gallons, 1 gallon, demi-gallon, quart-gallon et huitième-gallon.

EN VENTE DANS TOUTES LES EPICERIES.

PAUL GELPI & SONS,

SEULS AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.

15 sept—6m

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

LA BRETAGNE, 7 mars.
*LA SAVOIE, 14 mars.
*LA TOURAINE, 21 mars.
LA GASCOGNE, 23 mars.
*LA PROVENCE, 28 mars.
*LA LORRAINE, 4 avril.

*Vapeurs à double hélices.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE

LIGNE DIRECTE.

S. S. LA LOUISIANE, 2 mars.

(Prend des passagers d'entrepont.)

Passage de Première Classe - - $80.00
Passage d'Entrepont - - - - - $37.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 802 rue Commune, bâtisse Hennen.

1er mars—1 a

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-7.

On recherche le lieu et la date du décès d'un St-Jean Bertin, boucher, décédé en Louisiane.

On recherche pour affaire de famille:

M. Hippolyte Chabrier,
M. Louis Herbert,
M. Jean Laporte, âgé de 55 ans, natif de Trouley-Labarthe, Hautes Pyrénées.
M. Benjamin Reingard, âgé de 70 ans, né en Alsace-Lorraine.

AVIS.

Service militaire.

Les jeunes gens de la classe 1906 et ajournés des classes précédentes, qui doivent passer la visite médicale à la Nouvelle-Orléans, sont priés de se présenter au Consulat pour y recevoir les instructions nécessaires. L'accomplissement à cette formalité.

oct—1905

Tous les Trains Courent Maintenant Selon le Tableau Régulier

—SUR LE—

THE TEXAS AND PACIFIC RAILWAY

Le même qu'avant la quarantaine

L'express California et Texas quittant à 8:55 heures a. m. Le train local pour New Iberia à 3:55 heures p. m. et le train express pour Shreveport, Monroe et Little Rock à 6:35 p. m.

BUREAU DES BILLETS,
207 RUE ST-CHARLES.

1nov—

SIROP D'ANGELL

Pour le Rhume et la Coqueluche.

Pour Rhumes, Refroidissements, Coqueluche, Bronchites et toutes les affections de la Gorge. Préparé par le Dr Richard Angell. Prix 25 et 50c. Vendu par tous les Pharmaciens. 18 juin—1an—Dim

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Excelsior, Birney, parti 23 fév
Goelette Harwood Palmer, Creighton, parti 24 fév
Steamship Comus, Post, parti 27 fev

BALTIMORE.

Steamship Lassell, Reynolds, parti 19 fév

LIVERPOOL.

Steamship Darien, Robinson, parti 5 jan
Steamship Antilian, Japhe, parti 10 jan
Steamship Rauma, Clausen, parti 19 jan
Steamship Yucatan, Reid, parti 24 jan
Steamship Traveller, Donald, parti 27 jan
Steamship Barrister, Williams, parti 31 jan
Steamship Wanderer, Hunter parti 14 fév
Steamship Custodian, Brown parti 26 fév
Steamship Mexican, Daniel parti 16 fév
Steamship Nicaraguan, Shacklock, parti 10 fév.
Steamship Author, Rushforth, parti 21 fev
Steamship Texan, Harrocks, parti 23 fév
Steamship Wayfarer, Wood, parti 25 fév

MANCHESTER

Steamship Manchester Engineer, Begg parti 19 fév.

SANTOS

Steamship Horace, Frodson, parti 6 fév
Steamship Newton, Williams, parti 6 fév

VICTORIA

Steamship Horace, Frodson, par 12 fév

HUELVA

Steamship Emanuel, Pahisson, parti 4 fév

HAMBOURG

Steamship Ilmenam, Philippi, parti 10 fév
Steamship Bavaria, Lorentten, parti 28 fev

BORDEAUX

Stoamship Mexico, Paolett parti 11 fév

LISBONE.

Barque Bellas, Bollen, parti 18 jan

BARRY.

Steamship Rathlin Head, Smith parti 16 fév

PALERME.

Steamship Il Piemonte, Cermonini parti 17 fév

HULL.

Steamship Irishman, Roberts parti 10 fév.

VICTORIA

Steamship Newton, Williams, parti 23 fev

ST LUCIA

Steamship Horace, Frodson, parti 26 fev

SWANSEA

Steamchip Montauk Point, Maxon, parti 25 fev

Liste des navires dans le port.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Anselm	Belize	1er dist 15
Aline	Laid up	Alger
Alps	Laid up	Alger
Bertha	Port Limon	1er dist 15
Ben Vevis	Rotterdam	Stuyv dock
Corinto	Bluefields	Alger
Clinton	Tampa	Gretna
Cestrian	Liverpool	Stuyv dock
El Valle	New York	2me dist 8
Ellis	Costa Rica	1er dist 15
Espana	Honduras	3me dist 30
Glenfiulas	Rotterdam	Stuyv dock
Greenbrier	Bocas del Toro	1er dist 10
Hiram	Honduras	3e dist 30
Lassell	North of Hatteras	Alger
Manchester Inventor	Manch	1er dist 37
Mechanician	Liverpool	Stuyv dock
Melville	St John N B	Stuyv dock
Nesa	Venise et Trieste	rue 3me
Rosina	Honduras	Alger
Soldal	Honduras	3e dist 30
Santuroe	Porto Rico	1er dist 27
Sengtad	Cuba	rue Lafayette
Transit	Colon	Chalmette
Thistleroy	Brême	Point
Taunton	Honduras	3e dist 30

BARQUES.

Santa Barbara	Oporto	rue 8me

BULLETIN FLUVIAL.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1907.

Fourni par le Bureau Météorologique de la Nouvelle-Orléans, Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

L'étiage a 8 heures A. M.

Stations.	Pleine hauteur à rive, pieds.	Ligne du danger, pieds.	Hauteur, pieds	Changements depuis 24 heures
Bayfield		14		
Davenport	16	15	5.3	+0.2
St. Louis	32	30	15.1	—0.2
Cairo	44	45	20.8	+1.7
Memphis	32	28	21.6	+1.1
Helena	42	42	28.3	+0.5
Vicksburg	44	45	37.7	—0.8
Rivière Rouge				
Donaldsonville	23	25	26.8	—0.5
Nlle-Orléans	9	16	17.7	—0.4
Melville		21	36.9	—0.5
Alexandria		41	10.7	—0.3
Kansas City		21	12.7	+1.0
Pittsburg	20	22	5.2	+0.2
Cincinnati	45	50	22.8	+0.5
Louisville		28	8.8	+0.1
Nashville		40	37.3	+4.1
Chattanooga	22	32	12.2	+1.8
Fort Smith		22	7.0	+1.1
Little Rock		22	11.4	+1.3
Arthur City		27	10.8	—0.2
Fulton	20	28	17.4	+3.2
Shreveport	21	29	6.2	+1.6
Alexandria	32	32	12.4	+1.0
Barbres				
Camden	26	39	25.2	+4.7
Monroe		40	29.6	—0.3

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

DIMANCHE, 3 MARS 1907.

Rivière Tchefuncta—PINELAND, 8:30 A M

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de C. Scott.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 81,651—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à défaire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 2 mars—2 6 11

Succession vacante de H. B. Steers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 81,657 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 2 mars—2 6 11

Succession vacante de John F. Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,589—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T Florance, avocat. 1 mars - 1 5 10

Succession vacante de Mlle Mary Dwyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,586—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 1 mars—1 5 10

HOTEL BRUNO

RESTAURANT MAINTENANT OUVERT

Tout ce qu'il y a de Mieux et un Prompt Service.

LUNCH DES NEGOCIANTS, 30c.

De 11 a. m. à 2 p. m.

Concert Tous les Jours.

COIN IBERVILLE ET DAUPHINE.

20 sept—6m—jeu dim

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA STATE OF LOUISIANA. PARISH OF ORLEANS. CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Twenty-ninth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and seven, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 38 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation thus formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. Ad citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders, and the exporting of cotton and other commodities, to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities, to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise, to borrow money, and to pledge, mortgage or hypothecate any property belonging to it, to sue and be sued in its own name, or in its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all those hereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any more informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN,
Signed A. FRANKLIN PUGH,
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans in Book 842, February 14th, 1906

Feuilleton

DE

L'Abeille de la N. O.

Commencé le 19 Août 1906.

UN Paradis Perdu.

PAR

MME M. DUVIVIER.

XIII

(*Suite.*)

Cet hôtel est situé piazza di Spagna, près du Monte-Pincio et dans le voisinage très proche de la villa Médicis. Les fenêtres du grand rez-de-chaussée surélevé, qu'il habite avec sa femme, donnent toutes sur la piazza, et c'est là, par un soleil splendide, aux cris de: "Fiori! Fiori!" poussés sous leur balcon, par les jolies filles, tendant leurs corbeilles pleines, qu'il s'éveille, ce radieux matin de décembre.

Un souffle vivifiant entre par les baies grandes ouvertes et chasse les fatigues passées. Il se sent une vigueur et un entrain qu'il n'a pas éprouvés depuis longtemps. Aussi convie-t-il sa belle compagne à aller faire avec lui un pèlerinage à la villa Médicis.

Le directeur, en congé à cette époque, n'est pas là pour les recevoir, mais Sarène n'a qu'à se nommer pour que les portes s'ouvrent accueillantes et que les visages se montrent amicaux et admiratifs.

La première figure de connaissance qu'il rencontre est celle du vieux Luigi, qui, de son temps déjà, était le valet de chambre, le commissionnaire, le cuisinier de tous ces jeunes et fringants nourrissons des Muses. Le brave homme, à sa vue, pousse mille exclamations enthousiastes, en son amusant jargon mi-français, mi-italien:

—Ah! signor! che gioja di rivedervi! Ze souis bien vieux, ma ze n'ai rien oublié, ni personne de votre temps. Venez voir la vostra camera. Et la maisonnette del signor Marcott! Ol va touzours bien ce brave mossie?..... La signora est sans doute Mme Sarène?

Et, confidentiellement, il glisse, d'une voix de stentor, dans l'oreille de Jean:

—Congratulazione, signor Sarène! Che bellezza, Dio mio! Che bellezza!....

Marcelle sait assez d'italien pour comprendre l'hommage que lui rend cet humble. Un sourire de satisfaction remplace le pli de dépit qu'a fait naître au coin de sa lèvre le souvenir évoqué de Marcot.

C'est avec émotion que Jean revoit la chambre qui jadis fut la sienne, et dont l'occupant actuel lui fait avec respect..... et envie les honneurs. Il s'approche de la fenêtre d'où l'on découvre le panorama de Rome, et y demeure un long moment en contemplation muette. Ce paysage immuable fait revivre en lui ses rêves de jeunesse aujourd'hui si pleinement réalisés..... Mais pourquoi, au lieu de la joie glorieuse qu'un tel retour vers le passé devrait lui faire éprouver, se sent-il un poids si lourd sur le cœur? C'est que, malgré les succès, malgré la fortune qui lui permet toutes les fantaisies, il est une chose qui fut à lui et qu'il ne possédera plus jamais, une chose que le nom prononcé tout à l'heure par Luigi, lui a cruellement rappelée: l'amitié enfuie de ses bons compagnons de jeunes labeur et d'ardentes espérances. Il se souvient des serments échangés, des premiers pas faits la main dans la main, vers les sommets où trônent les capitales.... Et sa gorge douloureuse se serre, ses yeux s'humectent... Mais, il fait un effort pour chasser l'importunité de trop chers souvenirs. Il dépêche quelques paroles aimables pour son jeune successeur et se hâte de continuer sa visite à travers la villa.

Dans la grande salle à manger, Marcelle, tout amusée, examine les portraits des anciens élèves. Elle s'arrête devant celui de Jean à vingt ans, tandis que lui-même reste rêveur devant celui de Marcot, dont les yeux semblent flamboyer en le regardant. Le même serrement de cœur le fait se retourner tristement.

—Allons faire un tour au "Bosco", dit-il. Je suis heureux de le revoir avec toi pour la première fois, ma chérie.

Et il ajoute, passant son bras sous celui de sa femme:

—Cette maison a été le berceau de mon bonheur; j'y ramène celle qui en est le couronnement!

—Es-tu bien sincère? Tu me sembles plus attristé qu'heureux parmi toutes ces évocations de ta jeunesse?

—Toutes les joies se payent. Plus elles sont précieuses, plus le prix en est élevé. Je ne croirai jamais avoir acheté trop cher ton amour, qui remplace amplement ce qu'il a pu me faire perdre. Tant que tu me le conserveras, Marcelle, je goûterai le

C'était un des meilleurs moments de Jacqueline; ils traversaient alors la vie ensemble, et cela lui était très doux, quand l'omnibus arrivait au bout de sa course, qu'il sautait bien vite à terre pour lui offrir la main....

Mais hélas! ce n'était pas par lui seulement qu'elle était accompagnée dans ces rues parisiennes, au pavé brûlant, d'où jaillit la perpétuelle tentation.... pas pour elle, car elle passait immaculée au milieu des paroles les plus dangereuses, des regards les plus séducteurs.... Mais elle ne pouvait pas ne pas en être enveloppée, presque imprégnée.... Et lorsqu'elle faisait sa toilette, bien vite, à son retour dans son petit logis, elle avait la sensation de se débarrasser non seulement de la poussière du travail, mais de cette atmosphère odieuse qui enveloppe l'ouvrière de Paris, presque tout le temps où elle se rend à sa besogne et celui où elle rentre chez elle.

Il vint même un moment où ces méchantes choses se précisèrent pour elle, où ce ne fut plus au hasard des passants qu'elle entendait ces phrases perverses qui étaient pour elle comme autant de soufflets....

Elle avait beau ne pas regarder les yeux, les bouches qui s'adressaient à elle.... elle finit par en reconnaître plusieurs.... et par se dire, si peu vaniteuse qu'elle fût, que plusieurs passions d'hommes la convoitaient...

Elle s'enfuyait ~~bien vite de~~ vant eux, comme devant la tempête, malgré le désir qui la prenait parfois de leur cracher son mépris au visage, de les frapper même....

Mais si cela avait provoqué un attroupement?.... Si les choses s'étaient compliquées au point que des gardiens de la paix, un commissaire de police s'en fussent mêlés!.... Si elle avait été obligée de décliner officiellement son nom?.... Car peut on mentir devant la justice?

Et il arriva qu'on osait la suivre pendant tout son chemin, de trottoir en trottoir, jusqu'à sa porte.... et qu'on osait tout lui dire, parce qu'elle ne sortait pas de son silence apeuré.

Du moins, avait elle la paix complète à son atelier et le bonheur le plus doux dans son petit logis.

Mais, un matin, elle sentit, de nouveau l'impression du gouffre, quand le patron, ayant besoin d'une employée supplémentaire à la vente, l'appela....bien au hasard, du reste, mais en s'en félicitant aussitôt; car il était en train de prendre une commande d'un Américain, accompagné par son commissionnaire.

—Je crois que vous baragouinez quelques mots d'anglais, vous? demanda-t-il à Jacqueline.

—Oh! très peu, monsieur.

—Tâchez donc de comprendre ce que veut monsieur, tout de même!

Ellle comprit très bien l'acheteur; et s'il avait été seul, elle se serait félicitée, elle aussi, de cette circonstance, qui pouvait lui faire faire un pas en avant; mais auprès de lui, il y avait le commissionnaire, gros homme à figure cramoisie, aux petits yeux extraordinairement brillants, qu'elle avait déjà senti vingt fois sur elle durant sa traversée de Paris.

Il ne prononça pas dix paroles tandis que son client faisait son achat.

Il ne cessait plus de dévisager Jacqueline, essayant de prendre son regard, de sourire avec elle.

Mais il dut s'apercevoir de l'effroi qu'il lui causait; car il finit par ne plus s'occuper d'elle et se mit à bavarder avec le patron, tandis qu'elle achevait de faire choisir formes et garnitures par le client.

Les deux hommes partis, elle regagna, toute troublée, sa place de l'atelier, ne sachant plus si elle devait être heureuse ou se désoler de cet incident.

Ses camarades la complimentaient déjà:

—Dis donc, toi, tu ne t'embêtes pas!.... Tu vas passer vendeuse, à présent?.... C'est autrement chic que l'atelier?....

A continuer